

**PROTOCOLE DE KYOTO : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ ET URBANISME**  
Mesures pour faciliter l'adhésion de la Région wallonne au Protocole de Kyoto et pour limiter les émissions de gaz à effet de serre

La lutte contre les changements climatiques est devenue un enjeu majeur de notre développement. Pour respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du protocole de Kyoto, la Wallonie doit réduire de 7,5 % ses émissions de gaz à effet de serre (objectif pour 2008-2012 sur la base des émissions de 1990). Or, à tendance inchangée, c'est au contraire à une augmentation de 2,3 % qu'on assistera. L'effort à fournir est donc considérable.

Certaines sources d'émissions aisément identifiables, comme l'industrie ou la production d'énergie, sont souvent montrées du doigt. Ces secteurs sont aujourd'hui engagés dans un processus de réduction de leurs émissions. Des sources plus diffuses, comme les déplacements des personnes et le logement, semblent attirer moins l'attention du public et des décideurs. Elles sont cependant responsables d'une part importante, et surtout toujours croissante, des émissions.

C'est pourquoi la CPDT a été chargée d'identifier et d'évaluer des mesures de développement territorial susceptibles de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre liées aux déplacements et au logement. Cet ouvrage expose les résultats des premiers travaux menés dans cette direction en 2002 et 2003.

Concernant les déplacements, les mesures analysées visent à réduire le nombre et la longueur des trajets motorisés en agissant sur la mixité des activités, l'accessibilité des lieux, l'offre en stationnement, les modes dits "lents" ou "doux", etc. – mais aussi en organisant la gestion de la mobilité elle-même.

Les mesures étudiées concernant les bâtiments portent par exemple sur la mitoyenneté, l'isolation ou les types de chauffage.

Une analyse des comportements des ménages vient compléter ces approches en soulignant notamment l'importance des actions de sensibilisation et de communication.

Enfin, l'ouvrage analyse également les adaptations à envisager face aux modifications probables des régimes hydriques liées au changement climatique : comment réduire localement les risques d'inondation, comment réglementer l'urbanisation des zones inondables.

ISBN : 2-87401-189-4



**Ministère de la Région wallonne**

Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine  
Division du Logement